FO APPRENTIS D'AUTEUIL — Négociations avec l'employeur

Un accord AES signé : un toilettage loin d'être réussit.

Le syndicat **FO Apprentis Auteuil n'a pas signé** cet accord d'entreprise **sans vrai mesure d'amélioration salariales** et de conditions de travail. **Une perte de salaire importante pour les AES passant d'une carrière de 130 points d'indice de 32 ans à 42 ans d'ancienneté**.

En effet, cet accord attendu par les salariés n'est pas à la hauteur de leur espérance et celle du syndicat FO. Il sera applicable, en septembre 2019 suivant un calendrier de déploiement par la direction.

Nous avions suspendu à deux reprises la négociation de cet accord avec des points de blocage important au lieu d'établir un constat de désaccord :

1. Grille de salaire au mérite.
2. Grille de salaire au mérite et à l'ancienneté sans critère objectif.
3. Echelle de rémunération avec une grille à l'ancienneté passant de 32 ans à 42 ans pour 130 points d'indice.
4. Régime 4 applicable à tous les salariés par la direction
5. Refus de l'ouverture des jours de ressourcement.

Ce qui va changer pour les AES en septembre 2019 :

CLASSIFICATION
- Référentiel de compétence métier
- ENTRETIEN avec Salarié et l'Employeur
- REPOSITIONNEMENT avec le métier exercé

REMUNERATION
- Système d'Echelle : Débutant confirmé expert
- Evolution de la grille à 42 ans pour 130 points
- Progression maintenue et défendu par FO

TEMPS DE TRAVAIL
- Application du nouveau régime 4
- Plus d'heures supplémentaires, perte des JRTT

La direction passe en force cet accord avec la signature des organisations syndicales CFDT et CFTC

Quand un **accord apporte** des **évolutions** des conditions de travail, **FORCE OUVRIERE SIGNE**

FO Apprentis Auteuil a défendu les intérêts des salariés lors de cette négociation contre les positions de la CFDT et la CFTC. Heureusement qu'il n'y a pas de perte de salaire, il manquerait plus que cela !!!

Les délégués syndicaux et les élus FO sont là pour vous accompagner lors des entretiens avec l'employeur et vous aider à votre repositionnement dans votre métier.
Nous espérons une juste reconnaissance salariale pour ceux non reconnus aujourd'hui dans leur fonctions (les faisant fonctions, ex : secrétaire ou assistante exerçant le métier d'assistante de direction…)

Les entretiens se dérouleront au cours du 1er semestre 2019.

Contactez vos élus FO pour vous accompagner

Délégué Syndical Central **Daniel LAURENT** *FO Apprentis d'Auteuil: www.fo-auteuil.fr*